TENDANCES

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES MARITIMES

Volume 23, numéro 3 **Novembre 2026**

Six ans plus tard : Résultats et rétention des personnes diplômées en sciences infirmières

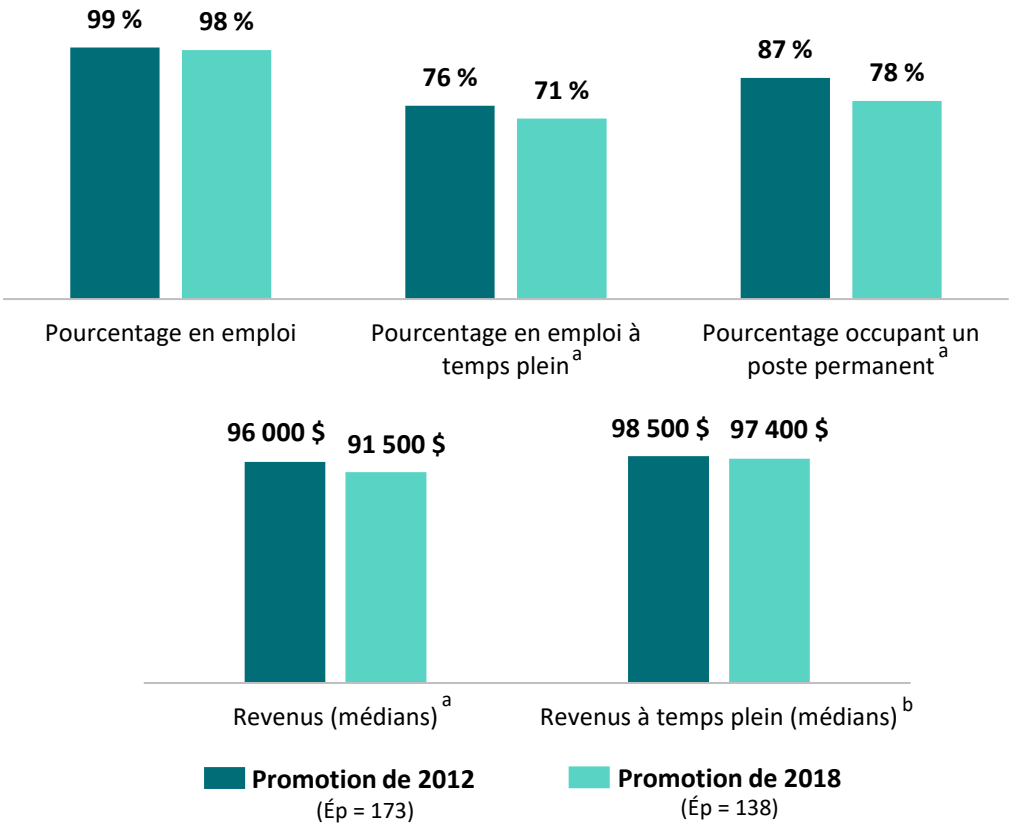
Faits saillants

- Le présent rapport porte sur les résultats d'enquêtes réalisées six ans après l'obtention du diplôme auprès des titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières d'une université des Maritimes des promotions de 2012 et de 2018.[1] Il examine les résultats en matière d'emploi, la poursuite des études et la rétention des personnes diplômées en sciences infirmières dans la région.
- Six ans après l'obtention du diplôme, parmi les personnes diplômées faisant partie de la population active, 99 % de la promotion de 2012 et 98 % de celle de 2018 avaient un emploi. Le pourcentage occupant un emploi à temps plein s'élevait respectivement à 76 % et 71 % pour les promotions de 2012 et de 2018. Pour chacune de ces promotions, le revenu annuel médian, exprimé en dollars constants de 2025, dépassait 90 000 $, tandis que le revenu annuel médian des personnes travaillant à temps plein dépassait 97 000 $.
- La grande majorité des personnes diplômées en sciences infirmières qui avaient un emploi travaillaient dans des secteurs et occupaient des postes liés à la santé. En tout, 89 % de la promotion de 2012 et 91 % de la promotion de 2018 travaillait dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, tandis que de 93 % et 91 % de celles-ci occupaient des postes professionnels en santé. Un petit pourcentage (2012 : 5 %; 2018 : 4 %) de personnes diplômées travaillait dans les services d'enseignement, occupant principalement des postes d'enseignement au niveau postsecondaire.
- Pour les deux promotions, plus de 90 % des personnes diplômées ont indiqué que leur emploi était lié, dans une grande ou une très grande mesure, à leur formation en sciences infirmières. Quatre-vingt-dix pour cent de la promotion de 2012 et 78 % de la promotion de 2018 ont déclaré appliquer, dans une grande ou une très grande mesure, les compétences acquises au cours de leur formation dans le cadre de leur travail. Huit personnes diplômées sur dix ont également déclaré que, dans une large ou une très large mesure, l'investissement financier dans leurs études en valait la peine (2012 : 84 %; 2018 : 82 %) tout comme le temps consacré à suivre les cours et à étudier (2012 : 85 %; 2018 : 80 %).
- Plus du tiers des personnes diplômées en sciences infirmières (2012 : 34 %; 2018 : 38 %) ont poursuivi leurs études dans les six ans suivant l'obtention de leur diplôme. Parmi celles ayant poursuivi leurs études, un grade universitaire, en particulier la maîtrise, constituait le diplôme le plus fréquent. Pour les deux promotions, l'avancement professionnel ou une promotion était la raison la plus souvent citée pour poursuivre des études (2012 : 36 %; 2018 : 35 %).
- Le taux de rétention des personnes diplômées dans les Maritimes six ans après l'obtention du diplôme est passé de 72 % pour la promotion de 2012 à 83 % pour la promotion de 2018. La rétention était la plus élevée chez les personnes originaires des Maritimes, soit 81 % pour la promotion de 2012 et 93 % pour celle de 2018. Parmi les personnes diplômées de la promotion de 2018 qui vivaient dans la province d'obtention du diplôme, les raisons les plus souvent invoquées pour y rester étaient le désir d'être près de la famille et des amis (78 %) et l'obtention d'un emploi (52 %).

---

1. Les résultats de quatre promotions en sciences infirmières deux ans après l'obtention de leur diplôme ont déjà été présentés dans Profil, résultats en matière d'emploi et rétention des titulaires d'un baccalauréat des universités des Maritimes : Sciences infirmières, publié en février 2024 par la CESPM.

Résultats sur le plan de l'emploi des personnes diplômées en sciences infirmières



Pourcentage en emploi : Le nombre de personnes diplômées occupant un emploi divisé par le nombre total de personnes dans la population active.

Revenus : Les revenus annualisés ont été calculés à partir des salaires ou traitements déclarés par les répondants, y compris les pourboires et les commissions, avant impôts et autres retenues, selon les modalités de rémunération déclarées par les répondants (à l'heure, toutes les deux semaines, mensuellement, etc.). Les revenus médians sont exprimés en dollars constants de 2025 et arrondis à la centaine la plus proche.

[a] Parmi les personnes diplômées occupant un emploi
[b] Parmi les personnes diplômées occupant un emploi à temps plein

Pourcentage de personnes diplômées en sciences infirmières par secteur d'activité de leur emploi[a]

	Secteur d'activité	Promotion de 2012 (Ép = 168)	Promotion de 2018 (Ép = 135)
1	Soins de santé et assistance sociale	**89 %**	**91 %**
2	Services d'enseignement	**5 %**	**4 %**
3	Autre	**6 %**	**5 %**

[a] Parmi les personnes diplômées occupant un emploi

Secteurs d'activité : Les industries ont été classées selon les secteurs définis dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les secteurs d'activité non présentés séparément ont été regroupés dans la catégorie « Autre ».

Pourcentage de personnes diplômées en sciences infirmières par groupe d'emploi[a]

	Groupe professionnel	Promotion de 2012 (Ép = 170)	Promotion de 2018 (Ép = 135)
1	Personnel professionnel des soins de santé[1]	93 %	91 %
2	Personnel professionnel en droit, en enseignement et en services sociaux, communautaires ou gouvernementaux[2]	4 %	5 %
3	Autre	3 %	4 %

[a] Parmi les personnes diplômées occupant un emploi

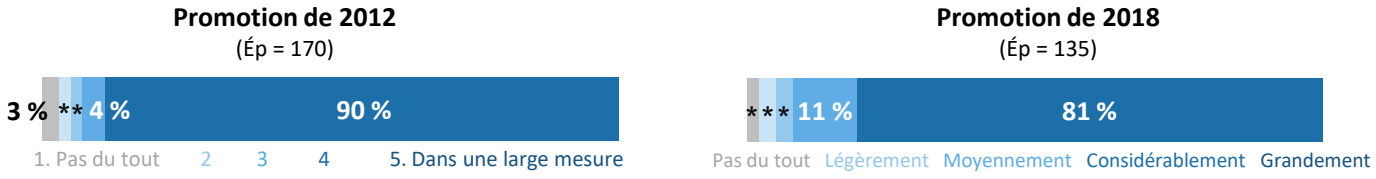
Groupes professionnels : Les professions ont été classées selon les grands groupes définis dans la Classification nationale des professions (CNP). Les groupes professionnels non présentés séparément ont été regroupés dans la catégorie « Autre ».

[1] Comprend les « infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées », les « coordonnateurs/coordonnatrices et superviseurs/superviseures des soins infirmiers » et les « infirmiers praticiens/infirmières praticiennes ».

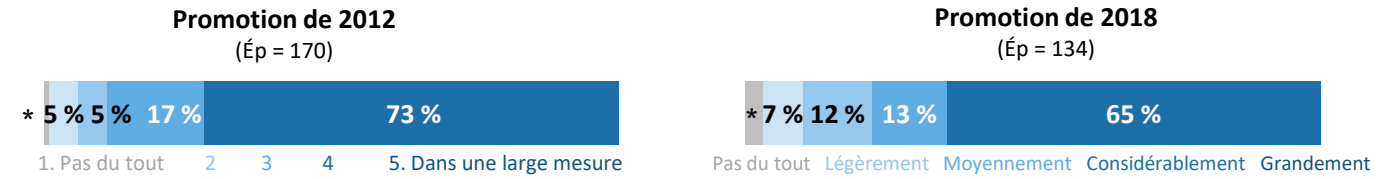
[2] Comprend les « professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire », les « enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle » et les « assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire ».

Perception des résultats en matière d'éducation et d'emploi chez les personnes diplômées en sciences infirmières

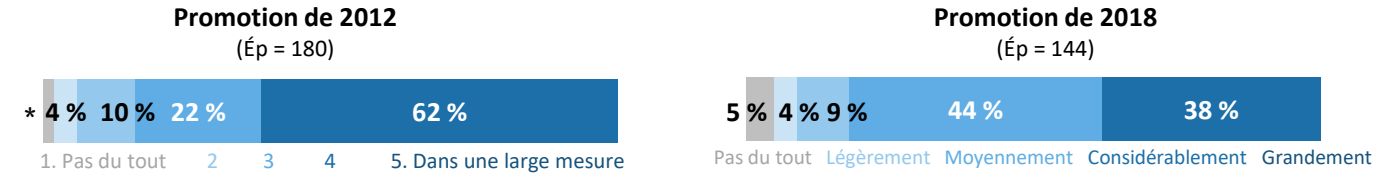
L'emploi qu'elles occupaient était lié à leur formation[a]



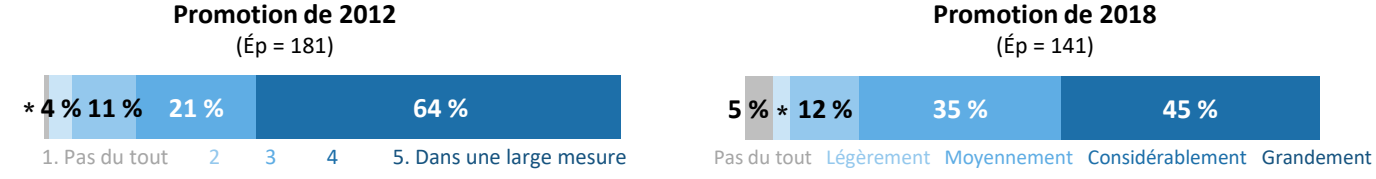
Elles se sont servies au travail des compétences acquises pendant leur formation[a]



L'investissement financier dans leur formation en valait la peine



Le temps consacré à leur formation en valait la peine

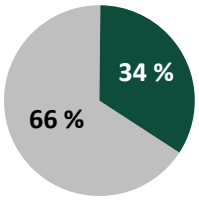


[a] Parmi les personnes diplômées occupant un emploi * Données supprimées en raison de la petite taille des cellules (n non pondéré < 5).

Remarque : Les échelles de réponse différaient entre les deux enquêtes. Les catégories sont présentées avec les libellés utilisés dans chaque enquête.

Poursuite des études après l'obtention du diplôme en sciences infirmières

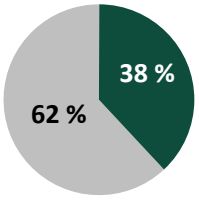
Promotion de 2012
(Ép = 180)



Le plus haut niveau de scolarité poursuivi[a]
(Ép = 61)

- Grade universitaire **44 %**
- Diplôme/certificat universitaire **14 %**
- Diplôme/certificat collégial **24 %**
- Autre **18 %**

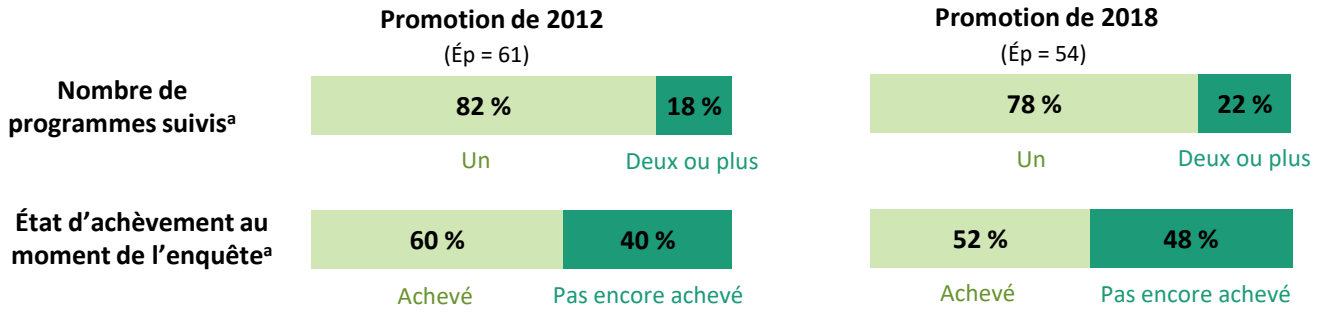
Promotion de 2018
(Ép = 144)



Le plus haut niveau de scolarité poursuivi[a]
(Ép = 54)

- Grade universitaire **66 %**
- Diplôme/certificat universitaire **12 %**
- Diplôme/certificat collégial **14 %**
- Autre **8 %**

N'ont pas poursuivi leurs études — Ont poursuivi leurs études

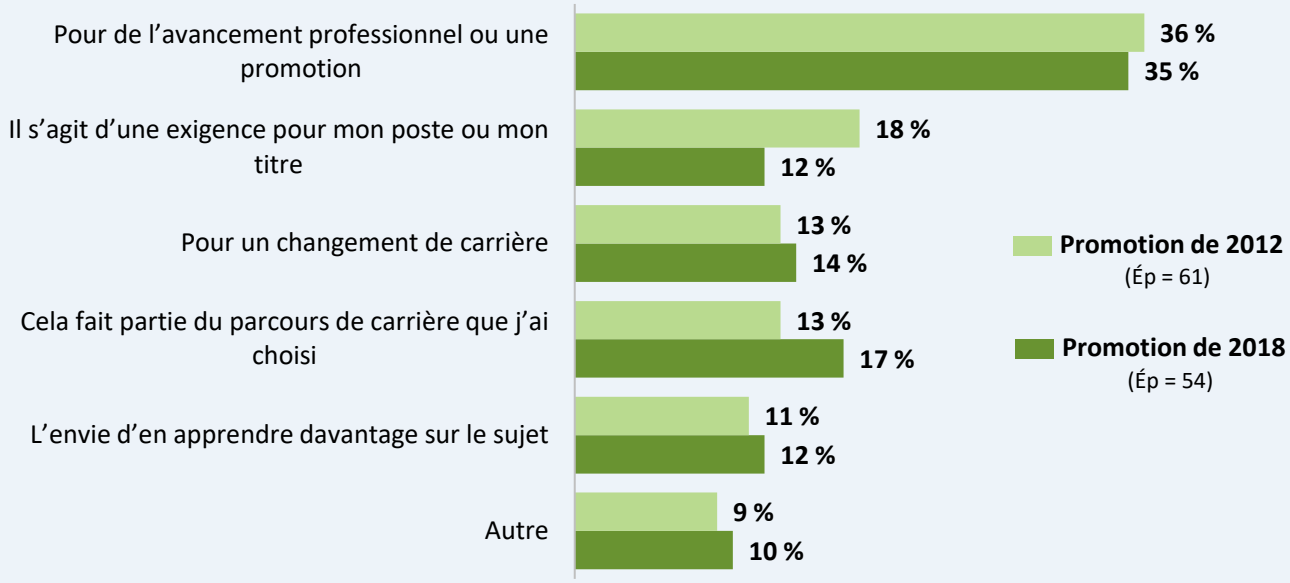


[a] Parmi les personnes diplômées qui ont poursuivi leurs études

Poursuite des études : Participation à un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un grade après l'obtention du diplôme en sciences infirmières. Dans le cas des personnes diplômées ayant déclaré avoir suivi plus d'un programme d'études après l'obtention de leur diplôme en sciences infirmières, le classement a été établi en fonction du titre de compétence le plus élevé visé ou obtenu. Les titres de compétence sont classés comme suit :

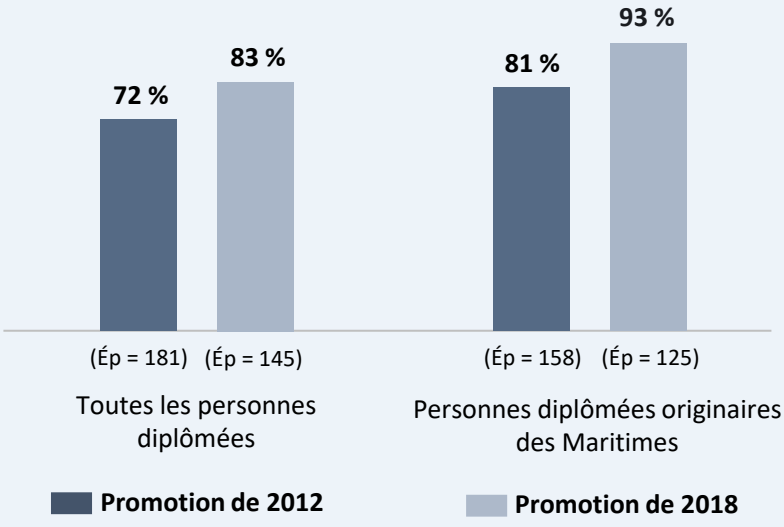
- Grade universitaire (baccalauréat, maîtrise, doctorat et doctorat professionnel en santé)
- Diplôme ou certificat universitaire
- Diplôme ou certificat d'études collégiales (collège public ou privé, école de formation, apprentissage et cégep)
- Autre (titres professionnels et autres diplômes ou certificats)

Principale raison de poursuivre des études[a]

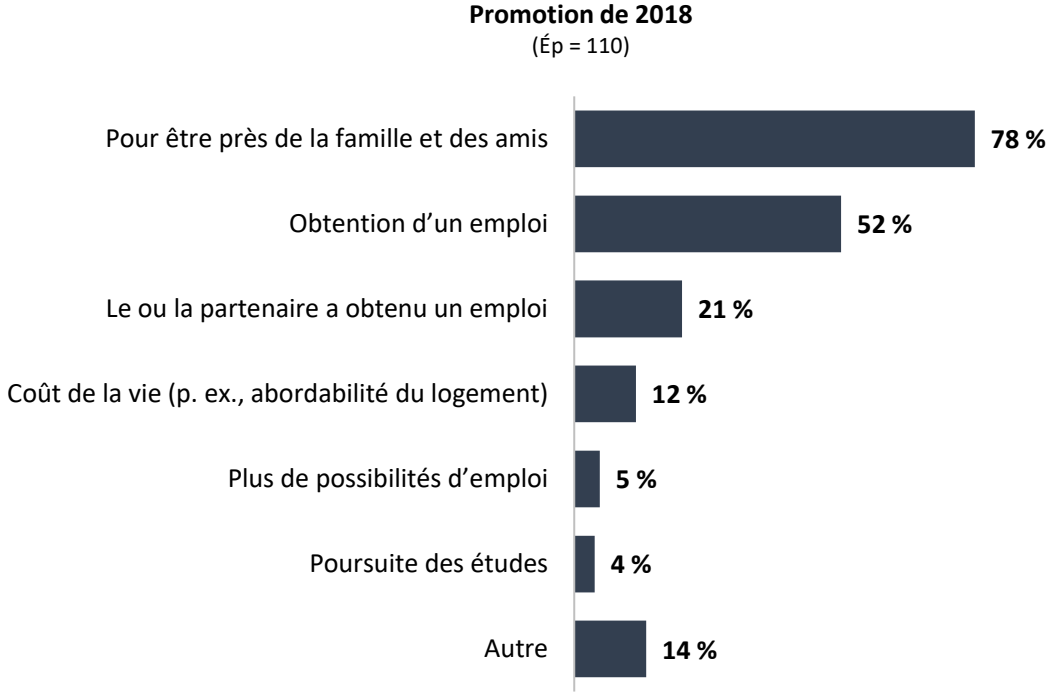


[a] Parmi les personnes diplômées ayant poursuivi leurs études

Pourcentage de personnes diplômées en sciences infirmières résidant dans les Maritimes par région d'origine



Raisons de rester dans la province d'obtention du diplôme[a]



[a] Parmi les personnes diplômées résidant dans la province d'obtention du diplôme six ans après l'obtention de leur diplôme.

Remarque : Cette question n'a été posée que dans l'enquête de 2024 menée auprès de la promotion de 2018. La somme des pourcentages est supérieure à 100 % parce que les répondants pouvaient choisir plusieurs options.

Notes sur la méthodologie

Sources des données :
Enquête sur les résultats des diplômées et diplômés de la CESPM.

Échantillon de recherche :
L'échantillon de recherche comprenait des titulaires d'un baccalauréat classé comme suit selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021 :
- 51.3801 : Sciences infirmières/infirmier autorisé (I.A., A.Sc.Inf., B.S.Inf., B.Sc.Inf., M.S.Inf., M.Sc.Inf.)

L'échantillon comprenait des personnes diplômées des programmes de baccalauréat en sciences infirmières des universités suivantes :
- **Nouvelle-Écosse :** Cape Breton University, Dalhousie University et St. Francis Xavier University
- **Nouveau-Brunswick :** University of New Brunswick et Université de Moncton
- **Île-du-Prince-Édouard :** University of Prince Edward Island

Échantillon de l'enquête et taux de réponse

Enquête	Personnes diplômées	Questionnaires remplis Non pondéré (pondéré)	Taux de réponse	Marge d'erreur*
Promotion de 2012 en 2018	792	201 (181)	25 %	±6,0 pp
Promotion de 2018 en 2024	771	137 (145)	18 %	±7,6 pp

* Marge d'erreur à un niveau de confiance de 95 % (19 fois sur 20).

Toutes les statistiques sont fondées sur des données pondérées en fonction de l'université ayant décerné le diplôme et du genre de la personne. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages indiqués dans les tableaux pourrait ne pas totaliser 100 %. Les non-réponses aux questions ont été exclues des analyses correspondantes. Les estimations obtenues à partir de petits sous-échantillons (n non pondéré < 50) ne sont pas présentées en raison de leur fiabilité réduite, tandis que les cellules dont le nombre est peu élevé (n non pondéré < 5) ont été supprimées ou regroupées dans la catégorie « Autre » pour protéger la confidentialité des répondants. Les données codées selon les versions antérieures des classifications CPE, CNP et SCIAN ont été converties aux versions les plus récentes (CPE Canada 2021, CNP 2021 et SCIAN Canada 2022) afin de faciliter les comparaisons entre les enquêtes.

Remarque : Ép correspond au nombre pondéré de répondants ayant fourni des réponses valides à la question.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
Téléphone : 506-453-2844
Courriel : cespm@cespm.ca
www.cespm.ca